

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT

N° II-CF1719

présenté par
M. Alfundari et M. Jolivet

ARTICLE 60

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Rédiger ainsi cet article :

« Le chapitre IV du titre II du livre I^{er} est abrogé.

« La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à mettre un terme au dispositif du chèque énergie et d'encourager le Gouvernement à repenser sa méthode pour compenser la hausse du prix de l'électricité des ménages et mettre fin « à la politique du chèque ».